



# NEMROD

Enjeux Contemporains de Défense et de Sécurité

## REVUE DES ENJEUX CONTEMPORAINS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ



©Paul-David Cottais/Marine Nationale/Défense

**NUMÉRO SPÉCIAL : LA FABRIQUE DÉFENSE**



Nemrod – Enjeux Contemporains de Défense et de Sécurité (Nemrod – ECDS) est un cercle de réflexion créé en 2018 et établi à l'Université Paris – Sorbonne.

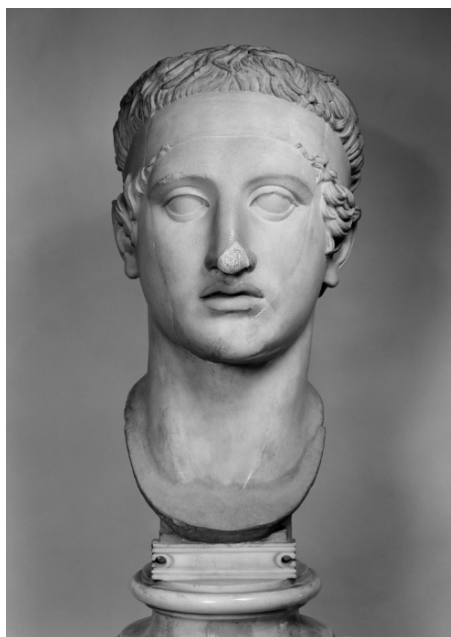
Il rassemble des étudiants, des chercheurs bénévoles issus des grandes universités françaises, spécialistes des sujets de défense et de sécurité en France et à l'étranger. Nemrod – ECDS s'est formé autour de la volonté de renforcer, par la voie universitaire, le lien armée nation, dans une perspective citoyenne.

Les équipes de notre cercle de réflexion sont polyvalentes : s'y côtoient des locuteurs de langues rares, des ingénieurs, des historiens, ou des juristes. Nemrod – ECDS met la pluridisciplinarité au service de la réflexion afin d'offrir une étude rigoureuse des enjeux contemporains de défense et de sécurité. Nous proposons chaque semaine une lettre d'information, des articles de réflexion et des synthèses de l'actualité de défense et de sécurité sur notre site internet [www.nemrod-ecds.com](http://www.nemrod-ecds.com).

## *Sommaire :*

Editorial .....	4
France-Allemagne : la voie thébaine .....	4
L'heure de vérité pour l'Europe de la défense.....	6
Le Missile de Croisière Naval (MdCN) : ultima ratio regum ? .....	8
La remilitarisation de l'île de Gotland, symptôme d'une défiance grandissante en mer Baltique.....	13
L'adaptation des capacités militaires des pays baltes face à la menace russe : le cas lituanien .....	15
Quelle place pour les Etats-Unis dans la course aux armements hypersoniques ?..	17
Les Nouvelles routes de la soie : opportunité ou menace ? .....	19
Quel équilibre trouver entre défense des intérêts économiques et coopération franco-chinoise ? .....	20
Le jeu vidéo, outil militaire ? .....	21
Interview de M. Jérôme Poirot, ancien adjoint du coordonnateur national du renseignement.....	23

## *France-Allemagne : la voie thébaine ...*



Tête d'athlète dite Epaminondas Richelieu. Photo (C) Musée du Louvre, Dist. RMN-Grand Palais / Les frères Chuzeville

Par Naël Madi

*« J'ai assez vaincu puisque je meurs sans avoir été vaincu »*

*Propos rapporté d'Epaminondas à Mantinée en 362 avant JC.*

Le piège de Thucydide vers lequel nous allons s'est affirmé comme le paradigme indépassable de la prospective internationale. Décrit dans sa modernité par Graham Allison, il prophétise le processus inéluctable de rattrapage de la première puissance par la deuxième dans un dénouement belliqueux voire catastrophiste.

L'actualité plaide en ce sens et le champ lexical diplomatique sino-américain semble déjà avoir fait sien ce conflit qui nous vient. Les syntagmes de « Guerre commerciale », ou de « pire ennemi »... émaillent de plus en plus les déclarations officielles.

Si l'œuvre de Thucydide détaille avec rigueur l'engrenage infernal ayant mené la phalange spartiate à la guerre contre la trière athénienne, la *Guerre du Péloponnèse* occulte les conséquences longues du conflit. Mort en 397, Thucydide n'a pu voir, dans l'ombre, grandir la cité de Thèbes qui mettrait un terme à la double hégémonie hellénique près de 40 ans plus tard.

La cité de Thèbes, sauvée de dépenses abyssales dévolues à trente années de guerre et forte de sa démographie, réussit à s'affirmer comme la grande puissance du monde grec. Thèbes, forte de son « bataillon sacré » écrasa l'hoplite spartiate à Leuctres en 371 grâce au génie de son béotarque, Epaminondas, grâce à une innovation majeure, la phalange oblique. Cette victoire signa la fin de la suprématie spartiate et permit à Thèbes de dominer à moindres frais une Athènes très affaiblie. Si l'hégémonie thébaine fut brève et son dénouement macédonien mortel – destruction totale de la cité, massacre et asservissement de sa population – elle démontre qu'une troisième voie est possible malgré le règne sans partage d'une double hégémonie.

Quittons un instant Thèbes, pour revenir en Chine : le régime de Xi Jinping jouit d'une économie très performante et démontre sa capacité à répondre aux défis de l'innovation. Alors que l'improbabilité, selon l'équation aronienne, d'un conflit militaire est forte, une longue confrontation pour l'hégémonie économique entre les deux puissances a déjà débuté. Elle s'annonce longue et forcément épuisante.

De cette « usure au combat » doit profiter un troisième acteur ; l'Europe en tant que « problème géopolitique déterminant » du siècle selon la formule d'Alexandre Adler, doit repenser sa puissance pour affronter les défis de demain. Les vicissitudes de l'Alliance atlantique, les errances de l'Europe de la défense justifient le renouveau complet de la pensée stratégique du Vieux continent. Elle doit être portée de concert par Paris et Berlin, soutenue par leurs partenaires de l'Union européenne, au risque de sombrer dans la solitude stratégique.

Par-delà les mots, Emmanuel Macron semble vouloir batailler vers cette voie thébaine grâce à une politique d'influence appuyée sur une armée performante. Au-delà des initiatives françaises, trop souvent unilatérales, le renouveau de la stratégie française commence à prendre forme. Le traité d'Aix-la-Chapelle signé en janvier 2019, renforçant la coopération militaire franco-allemande, est un plan ambitieux pour une armature de défense commune. Celle-ci devra répondre aux défis de la volonté politique, nécessaire à l'instauration d'une culture militaire commune de part et d'autre du Rhin. Les projets industriels, en premier lieu desquels le SCAF, sont à saluer.

Forts de leur entente militaire, Paris et Berlin pourraient alors se tourner vers Moscou d'égal à égal et permettre la reprise du dialogue sur des bases de confiance ouvrant la voie à une entente stratégique pérenne. Moscou est l'unique puissance à pouvoir concurrencer la France et l'Allemagne pour ce « troisième siège ». Il est donc indispensable de lier nos destins, réminiscences de 2003, sur une voie paneuropéenne « de l'Atlantique à l'Oural ».

En attendant, le siège d'Epaminondas reste vacant, mais à taille européenne.

## *L'heure de vérité pour l'Europe de la défense*



*Par Edouard Josse*

Le Brexit aura donc bien lieu. La victoire de Boris Johnson aux élections générales a le mérite de la clarté. Le Royaume-Uni quittera ainsi très vraisemblablement l'Union européenne le 31 janvier 2020 après que l'accord ait été ratifié par la Chambre des communes et le Parlement européen. L'officialisation de ce divorce soulignera à nouveau une situation déjà bien connue : la France est seule.

Seule puissance militaire capable de se projeter et d'entrer en premier sur un théâtre, seul pays à posséder un modèle d'armée complet parmi 27 États européens, seule nation à disposer d'une autonomie stratégique, de la dissuasion nucléaire, d'un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies, et d'une BITD nationale forte. Surtout, la France est la seule à penser l'Europe comme une puissance dans le monde. La position d'Emmanuel Macron est en cela fidèle à la vision gaullienne qui consiste à faire de la construction européenne un vecteur et un multiplicateur de la puissance française.

La nouvelle bipolarité sino-américaine qui monte nous oblige à construire un outil de défense souverain européen pour conserver demain un poids géopolitique. L'« armée européenne » est une chimère, mais il convient d'imaginer une capacité militaire *ad hoc*, intégrée, agile et respectueuse des identités nationales. L'appellation importe peu, mais il faut sortir du bricolage de structures de coordination à géométrie variable et sans débouché opérationnel. Alors que les foyers de crise se multiplient à ses portes et que le tabou de la guerre entre États semble s'effriter, l'Europe doit devenir une puissance d'équilibre et conserver au monde un caractère multipolaire.

À l'autonomie de l'outil militaire européen s'ajoute l'enjeu intimement lié de la souveraineté numérique. Il est indispensable que l'Europe s'émancipe et se protège dans les technologies qui feront l'économie de demain : l'intelligence artificielle, le Big Data, la 5G, l'informatique quantique, etc. Autant de défis qui concernent au premier chef Thierry Breton, nouveau commissaire européen chargé notamment des questions de défense. Il affiche précisément une volonté de renforcer une BITD européenne et souveraine, grâce notamment au Fonds européen de la défense doté de 13 milliards d'euros. Il y a aujourd'hui un vrai besoin de consolidation de l'industrie de défense européenne face aux coûts de la R&D. Outre les rapprochements entre acteurs industriels, l'instauration d'une préférence européenne dans l'acquisition de matériels militaires – visant à rendre très coûteux le choix capacitare non-européen – doit être une priorité.

Quant à la proposition faite par Emmanuel Macron d'un traité de défense et de sécurité, est-elle toujours d'actualité ? Si tel devait être le cas, il semble indispensable de pouvoir y associer les Britanniques d'une manière ou d'une autre. Indépendamment du Brexit, la France est étroitement liée au Royaume-Uni sur le plan militaire par les accords de Lancaster House. L'appui logistique des Chinook de la Royal Air Force au titre de l'opération Barkhane en est une belle illustration. Le Sahel pourrait d'ailleurs être le laboratoire d'un engagement opérationnel européen sous commandement français. Le Danemark vient également de rejoindre le Royaume-Uni et l'Estonie au sein de Barkhane, en fournissant des hélicoptères de manœuvre Merlin. La coalition de forces spéciales européennes « Takuba » lancée par Florence Parly est en passe de rassembler plusieurs nations (République tchèque, Suède, Norvège, Estonie, Belgique). Formons le vœu que 2020 soit pour la défense européenne l'année du grand saut en avant aux plans politique, industriel et opérationnel.

## *Le Missile de Croisière Naval (MdCN) : ultima ratio regum ?*



« *Ultima ratio regum* ». C'était, selon la légende, l'expression favorite du Cardinal de Richelieu. En tout cas, depuis que Louis XIV la fit graver sur ses canons la formule a continué d'irriguer l'histoire militaire française en étant notamment reprise, au fil des siècles, par différentes unités d'artillerie comme devise. La force s'impose parfois comme le dernier argument des souverains : ultime recours à disposition d'un pays quand les autres voies ont échoué.

L'outil militaire est évidemment soumis à l'autorité politique et n'est qu'un des nombreux instruments mis à sa disposition pour jouer un rôle dans les relations internationales ; en toute circonstance donc, « *cedant arma togae* ». La voie diplomatique est toujours à privilégier et l'action militaire n'intervient que pour prendre le relais, en dernière instance. Pourtant, l'école réaliste des relations internationales substitue une logique de complémentarité à cette simple hiérarchisation.

La crédibilité diplomatique d'un pays est consubstantiellement liée à son prestige militaire. Frédéric II de Prusse allait jusqu'à dire, à ce titre, que « *la diplomatie sans les armes est comme la musique sans instruments* ».

Les récentes opérations militaires conduites en Syrie par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni illustrent cette articulation entre diplomatie et action coercitive, l'une et l'autre se soutenant mutuellement.



L'opération Hamilton<sup>1</sup> du 14 avril 2018, impeccablement exécutée sur le plan tactique, a été le cadre de la première utilisation des nouveaux *Missiles de Croisière Navals* français (MdCN), mis en œuvre par les *Frégates Multi-Missions* (FREMM) de classe Aquitaine. Le Chef d'Etat-major de la Marine Nationale déclarait à l'AFP « *pour la première fois, sans moyens amphibies, sans forces spéciales, sans porte-avions, avec les frégates notre pays dispose d'un missile qui peut toucher des installations en profondeur sur les territoires adverses* »<sup>2</sup>.

Entré en service en 2015, le MdCN apporte un véritable surcroît capacitaire en démultipliant non seulement l'efficacité de l'action militaire mais aussi le potentiel d'intimidation, logique essentielle sur laquelle s'appuie la parole diplomatique dans les situations les plus tendues.

L'intérêt stratégique du MdCN de MBDA réside dans ses caractéristiques techniques<sup>3</sup>. D'une longueur de sept mètres et pesant 1,4 tonne, il dispose d'une précision métrique, d'une portée supérieure à 1000 km et d'une faible signature radar. Il intègre un système de GPS et une centrale inertielle lui permettant d'esquiver les obstacles qui lui ont été signalés. A basse altitude, son système infrarouge lui permet d'épouser les formes du terrain avant de frapper sa cible<sup>4</sup>.

Déjà présents à bord des FREMM de la Marine Nationale, les futurs SNA de classe Suffren pourront les mettre en œuvre à partir des tubes lance-torpilles dont ils disposent. La France sera alors l'un des rares pays dotés de cette capacité.

Le *Missile de Croisière Naval* accorde à la France un atout stratégique considérable dans au moins quatre domaines :

- une capacité augmentée de diplomatie coercitive ;
- une autonomie accrue dans le cadre d'une entrée en premier ;
- un meilleur profit tiré de l'espace maritime ;
- une posture de dissuasion renouvelée.

## **La diplomatie coercitive**

La portée et la précision du missile autorisent des frappes dans la profondeur du dispositif adverse et une action mesurée dans le cadre d'une guerre limitée. Lorsque l'action militaire ne s'inscrit pas dans la

---

<sup>1</sup> Site internet du ministère des Armées, conférence de presse du Chef d'Etat-Major et du ministre des Armées : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/frappes-reussies-et-objectifs-atteints-en-syrie>.

<sup>2</sup> Propos repris par le site opex360, <http://www.opex360.com/2018/04/20/frappes-contre-programme-chimique-syrien-auraient-quelques-couacs/>.

<sup>3</sup> Ixarm – Direction Générale de l'armement : <https://www.ixarm.com/Presentation,37189>

<sup>4</sup> Naël Madi, *Après les frappes contre le régime Syrien*, Nemrod – Enjeux Contemporains de Défense et de Sécurité, <http://nemrod.ecds.com/?p=1605>.

perspective d'une lutte pour la survie d'un État, elle est généralement soumise à des impératifs politico-diplomatiques identifiés<sup>5</sup>. Elle n'est alors que l'un des rouages d'un mécanisme plus complexe conjuguant, entre autres initiatives, le dialogue diplomatique, les échanges et négociations entre les services secrets des pays impliqués, les sanctions économiques, les sanctions symboliques et le recours à la force armée.

Pascal Vennesson explique : « *la diplomatie coercitive (...) implique que l'adversaire modifie son comportement d'une manière ou d'une autre. L'acteur qui s'engage dans une opération de diplomatie coercitive ne se contente pas d'attendre, il doit agir pour modifier le statu quo* »<sup>6</sup>.

Le *Missile de Croisière Naval* augmente donc la crédibilité française en matière de « diplomatie coercitive », laquelle cherche à contraindre l'adversaire et à modifier son comportement en articulant la menace sinon l'usage de la force au dialogue<sup>7</sup>.

Sans toutefois céder aux chimères des stratégies zéro mort/zéro risque, le MdCN accorde une meilleure identification et une meilleure maîtrise des coûts engendrés par l'action ainsi qu'une vraie capacité de discrimination des cibles. L'assise de la parole diplomatique sur l'efficacité militaire est le parti pris du Président de la République qui formule d'un côté l'avertissement et la sanction par l'opération *Hamilton* et, de l'autre, la possibilité d'une issue diplomatique.

## **L'entrée en premier**

Le *Missile de Croisière Naval* accorde aussi à la France une autonomie accrue dans le cadre d'une « *entrée en premier* »<sup>8</sup> dans un environnement « *non permissif* »<sup>9</sup>. Alors que de plus en plus de pays sont en mesure d'adopter « *des postures de déni d'accès* »<sup>10</sup> par le développement de technologies autorisant une contestation des forces navales et aériennes occidentales, le MdCN permet de neutraliser les systèmes de défense de la « nation hôte » et d'installer un rapport de force plus favorable.

Ce nouveau système alimente donc l'autonomie stratégique française, notamment dans le cadre d'une entrée en premier alors que l'espace océanique est le milieu idéal par lequel effectuer une projection de puissance.

---

<sup>5</sup> Lucien Poirier, *Stratégie Intégrale et Guerre Limitée*, 1992.

<sup>6</sup> Pascal Vennesson, *Bombarder pour convaincre ? Puissance aérienne, rationalité limitée et diplomatie coercitive au Kosovo*, (2003), Cultures et Conflits.

<sup>7</sup> Corentin Brustlein, *Le Missile de Croisière Naval, un moyen pour quelle stratégie ?*, Ifri (Institut français des relations internationales), Laboratoire de recherche sur la défense.

<sup>8</sup> *Document de cadrage sur l'entrée en premier*, Centre interarmées de doctrines, de concepts et d'expérimentations, sous la direction du Vice-Amiral Arnaud de Tarlé, [http://www.cicde.defense.gouv.fr/IMG/pdf/20130530\\_np\\_cicde\\_doc-de-cadrage-entree-en-premier-finale.pdf](http://www.cicde.defense.gouv.fr/IMG/pdf/20130530_np_cicde_doc-de-cadrage-entree-en-premier-finale.pdf).

<sup>9</sup> Corentin Brustlein, *L'entrée en premier et l'avenir de l'autonomie stratégique*, Etudes de l'Ifri (Institut français des relations internationales), novembre 2016, page 31, tableau des propriétés de l'environnement en fonction de leur permissivité. [https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/entree\\_en\\_premier\\_brustlein\\_2016.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/entree_en_premier_brustlein_2016.pdf).

<sup>10</sup> Corentin Brustlein, *Le Missile de Croisière Naval, un moyen pour quelle stratégie ?*, Ifri (Institut français des relations internationales), Laboratoire de recherche sur la défense.

## Agir depuis la mer

Si l'Armée de l'air et l'aéronavale utilisaient déjà des missiles de croisière<sup>11</sup>, le MdCN est l'une des manières d'investir un peu mieux l'espace maritime comme cadre privilégié de l'action militaire. L'océan offre une profondeur stratégique considérable : l'immensité garantit la *discretion* en surface et la *dilution* sous les mers des bâtiments de la Marine Nationale<sup>12</sup>.

Alors que 75% de la population mondiale vit à moins de 500 km des côtes et que la navigation en haute mer est libre et permet, en s'inscrivant dans le cadre des eaux internationales, de se soustraire aux droits nationaux, le *Missile de Croisière Naval* augmente la liberté d'action française au plus loin de notre territoire. Le Chef d'Etat-major de la Marine Nationale, l'Amiral Prazuck, affirmait récemment en reprenant d'ailleurs un slogan « *notre défense commence au large* »<sup>13</sup>.

Cette liberté d'action et cette profondeur stratégique offertes par l'espace maritime sont encore plus marquées par la possibilité de mettre en œuvre le MdCN à partir d'un SNA et de jouer sur sa discrétion, y compris au plus près des côtes ennemies.

Cette nouvelle réalité décloisonne la doctrine traditionnelle de l'emploi du sous-marin à des fins de *lutte anti sous-marine* et de *lutte antisurface*. Le SNA devient, entre autres choses, une plateforme de combat dotée de *capacités mer-sol* exceptionnelles. Les Américains et les Britanniques avaient déjà effectué ce changement de paradigme doctrinal dans les années 1990.

## Repenser la dissuasion

Le MdCN élargit aussi la réflexion sur la dissuasion en la « dénucléarisant ». « *Dissuasion nucléaire n'est pas un pléonasmisme pour deux raisons, car il peut y avoir des armes nucléaires sans dissuasion et de la dissuasion sans armes nucléaires* »<sup>14</sup>.

---

<sup>11</sup> Le missile SCALP-EG (*Système Conventionnel Autonome à Longue Portée et d'Emploi Général*) équipe l'Armée de l'Air et l'aéronavale. Il a connu son baptême du feu dans les armées françaises pendant les opérations en Lybie en 2011.

<sup>12</sup> *Ambitions Navales au XXIème siècle*, sous la direction du Contre-amiral Thierry Rousseau, Etudes Navales, Centre d'Etudes Stratégiques de la Marine (CESM).

<sup>13</sup> <https://www.meretmarine.com/fr/content/amiral-prazuck-notre-defense-commence-au-large>.

<sup>14</sup> Nicolas Roche, propos tenus lors d'une table ronde organisée par l'observatoire de la dissuasion, Centre Thucydide, Fondation pour la recherche stratégique, Université Paris 2, <https://www.frstrategie.org/programmes/observatoire-de-la-dissuasion/bulletins/la-france-et-l-arme-nucleaire-au-xxie-siecle-universite-paris-2-centre-thucydide-vendredi-29-septembre-2017-46>.

L'affirmation des menaces asymétriques à la territorialité floue remet en cause la doctrine traditionnelle d'une dissuasion qui serait avant tout nucléaire<sup>15</sup>. Arme de « non-emploi », sa possession par la France ne lui accorde pas un surcroît de protection dans ses engagements actuels, face au terrorisme notamment.

Alors que la dissuasion doit évidemment déborder le champ strictement nucléaire, le *Missile de Croisière Naval* pourrait s'imposer comme l'instrument idéal du Prince, participant de la mise en place d'une nouvelle dialectique associant à la *posture de dissuasion* une *posture d'intimidation*. Cette dernière serait le prolongement conventionnel et dénucléarisé de la première doctrine. Une frappe de masse sur des objectifs militaires pourrait produire des effets de *sidération* chez l'adversaire et entrer dans le cadre de *l'ultime avertissement*.

Approche contemporaine d'une diplomatie de la canonnière, le croisement du regard technique et du regard stratégique ouvre un champ de réflexion intéressant d'un point de vue doctrinal lorsque l'on s'intéresse au MdCN.

Deux limites évidentes s'imposent toutefois à la France : les stocks limités et le coût du missile. La France en avait commandé 150 en 2009 pour un coût unitaire hors développement de près de trois millions d'euros<sup>16</sup> ! Evidemment, le MdCN ne devra être utilisé que contre des cibles à très haute valeur ajoutée tandis que la possibilité de l'export pourrait générer des économies d'échelle sur ses coûts de production.

Autre point : alors que des rumeurs évoquent des couacs lors du lancement de certains missiles de croisières le 14 avril 2018, la Marine nationale, l'armée de l'Air et les industriels devront rapidement s'assurer du bon fonctionnement des systèmes, identifier et régler les problèmes qui auraient gêné la mise à feu<sup>17</sup>.

La France doit par ailleurs engager dès maintenant la réflexion sur les futurs programmes de missiles de croisières conventionnels hyper-véloces comme le font déjà la Russie, la Chine et les Etats-Unis<sup>18</sup>.

---

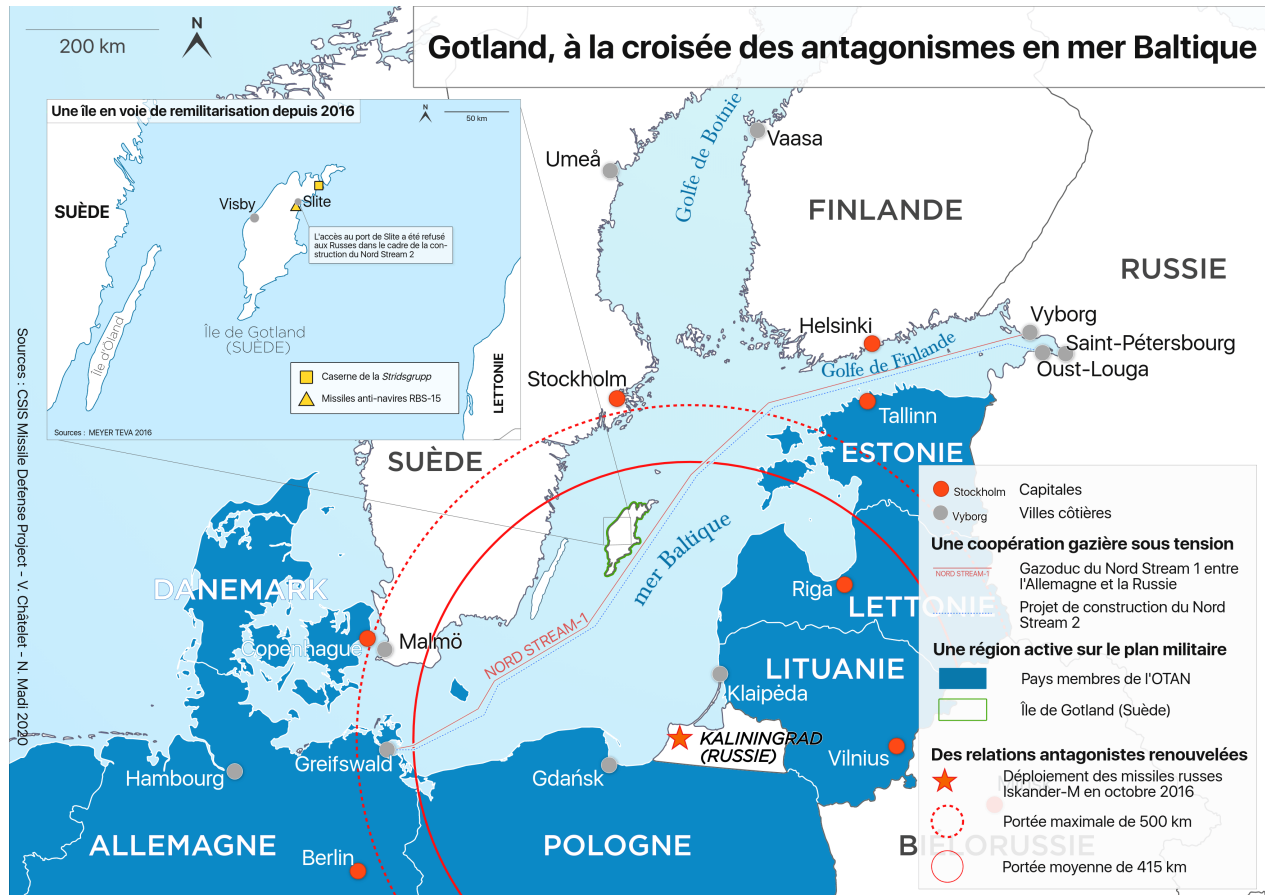
<sup>15</sup> Contre-amiral Jean Dufourcq, *Les signaux de la dissuasion stratégique*, Revue les Champs de Mars, La Documentation Française, <https://www.cairn.info/revue-les-champs-de-mars-ldm-2013-1-page-33.htm>.

<sup>16</sup> Vincent Lamigeon, *Le MdCN, le nouveau missile français qui change tout*, Challenges, [https://www.challenges.fr/entreprise/defense/le-mdcn-le-nouveau-missile-francais-qui-change-tout\\_580848](https://www.challenges.fr/entreprise/defense/le-mdcn-le-nouveau-missile-francais-qui-change-tout_580848).

<sup>17</sup> Problème informatique ou attaque électromagnétique – aucune information n'est encore disponible sur ce sujet. <http://www.opex360.com/2018/04/20/frappes-contre-programme-chimique-syrien-auraient-quelques-couacs/>.

<sup>18</sup> <http://www.rfi.fr/emission/20170903-course-missiles-tres-grandes-vitesses>.

## *La remilitarisation de l'île de Gotland, symptôme d'une défiance grandissante en mer Baltique*



Carte réalisée par Valentin Châtelet.

Par Jérémie Ezerzer

En août 2016, le Parlement suédois a voté en faveur d'une remilitarisation de l'île de Gotland. Cette décision intervient 11 ans après le retrait de toute force armée de l'île. Initialement prévu fin 2017, une défiance grandissante envers la Russie a contribué à l'accélération du processus.

Si l'île de Gotland est un sujet de convoitise c'est par sa position stratégique au cœur de la mer baltique. Nommée le « porte-avion insubmersible », la plus grande île suédoise permet le contrôle des eaux menant Saint-Pétersbourg à l'Europe occidentale et offre à son détenteur un avant-poste vers les pays baltes. Les avantages de Gotland ont en plus été renforcés par les gazoducs Nord Stream 1 et 2. Enfin, sa position centrale lui confère un potentiel de base militaire de premier choix, en termes de logistique comme de lancement de missiles de longue portée<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Sukhankin, S. KALININGRAD AND BALTIC SEA REGION SECURITY. War in peacetime

Les longues côtes, ancienne propriété de l'URSS, font désormais partie intégrante des territoires des pays baltes, membres de l'OTAN. L'accès de la Russie à la mer Baltique se limite désormais au fond du golfe finlandais et à l'enclave de Kaliningrad. Centrale, l'île de Gotland représente une voie d'accès primordiale, notamment pour l'approvisionnement en armes vers Kaliningrad<sup>20</sup>.

Par ailleurs, l'OTAN a également tout intérêt à éviter un renforcement de la position russe. En dépit des espoirs européens, Kaliningrad n'est pas devenu le « Hong Kong de la Baltique »<sup>21</sup> : une militarisation importante s'y effectue depuis 2009. Après avoir longtemps joué de la « diplomatie Iskander »<sup>22</sup> qui reposait sur la menace de prolifération de missiles nucléaires sur l'enclave, la Russie a finalement procédé à l'installation de ces systèmes de missile balistique courte-portée ou moyenne portée en octobre 2016<sup>23</sup>. Il est donc primordial pour l'OTAN de témoigner d'une certaine unité afin de rééquilibrer un rapport de force de plus en plus inégal dans cette zone<sup>24</sup>.

Le chef d'état-major des Armées suédois, Micael Bydén a tenu à préciser qu'il n'existait aucune menace directe contre l'île, mais que la situation politique régionale avait évolué<sup>25</sup>. Le traitement du gazoduc Nord Stream (reliant la Russie à l'Allemagne) reflète la détérioration de la relation entre la Suède et la Russie. Alors que le gouvernement suédois n'avait pas entravé l'utilisation du port de Slite par les Russes en 2010, lors de la construction du premier gazoduc, cet accès leur fut refusé en 2016 afin d'éviter tout risque d'opération militaire<sup>26</sup>.

La remilitarisation de l'île de Gotland, se traduisant par le déploiement de 282 hommes et d'une dizaine de chars<sup>27</sup>, ne constitue pas réellement une menace pour la Russie et demeure une zone de militarisation relative loin des 20 000 soldats déployés durant la Guerre froide. Néanmoins, elle repositionne l'île au cœur des intérêts stratégiques européens et russes et témoigne d'une défiance toujours plus forte entre deux Europes qui se font face. La question de l'adhésion de la Suède à l'OTAN se pose aujourd'hui avec d'autant plus de forces en ce que l'île de Gotland est un territoire stratégique pour la défense des pays baltes et contre une hypothétique projection militaire russe vers le reste du continent.

---

<sup>20</sup> Gotkowska, Justyna and Szymański, on the Baltic chessboard – Swedish and Finnish concerns?. OSW, Warsaw.

<sup>21</sup> Sukhankin, Sergey, « Kaliningrad : Baltic Hong Kong No Longer », *Foreign Policy Research Institute*, 26 avril 2017.

<sup>22</sup> En référence aux missiles balistiques soviétiques Iskander.

<sup>23</sup> Crime?, T. (2019). The Russian Baltic Sea Fleet—A Nest of Crime? - Jamestown. [online] Jamestown. Disponible en suivant le lien : <https://jamestown.org/program/the-russian-baltic-sea-fleet-a-nest-of-crime/>.

<sup>24</sup> Sukhankin, S. KALININGRAD AND BALTIC SEA REGION SECURITY. War in peacetime.

<sup>25</sup> Eurodialogue.eu. (2019). Sweden re-militarises Baltic island of Gotland. [online] Disponible en suivant le lien : <https://eurodialogue.eu/sweden-re-militarises-baltic-island-gotland>.

<sup>26</sup> Anon, (2019). [online] Disponible en suivant le lien : <https://fr.euronews.com/2017/05/29/gotland-la-sentinelle-de-la-baltique>].

<sup>27</sup> AFP, « Face au réveil russe, la Suède remilitarise une île de la Baltique », *Le Point*, 14 avril 2019.

## ***L'adaptation des capacités militaires des pays baltes face à la menace russe : le cas lituanien***

*Par Claire Valor*

Depuis la crise ukrainienne en 2014, la posture provocatrice du Kremlin suscite une inquiétude grandissante des trois Etat-baltes. Membres de l'OTAN, de l'Union européenne et voisins de la Russie, Estonie, Lettonie et Lituanie doivent faire face à ces menaces qui pèsent sur leur sécurité et sur leur stabilité<sup>28</sup>. La militarisation de l'enclave russe de Kaliningrad, la mise en place d'exercices militaires ou les intrusions aériennes répétées russes dans le ciel balte ne font qu'entretenir ces tensions. Comment les pays baltes, et notamment la Lituanie, peuvent-ils faire face à la menace russe qui se cristallise en des points névralgiques tels que Kaliningrad ?

Il convient de souligner que les pays baltes souffrent de certaines faiblesses stratégiques : le lien ethnolinguistique de la population<sup>29</sup>, la taille et la position géographique de ces pays, qui seraient impuissants face à une éventuelle attaque, et enfin le déséquilibre militaire en faveur de la Russie puisque les forces armées baltes demeurent inférieures malgré les capacités de l'OTAN<sup>30</sup>.

Face à ces menaces, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont pris un ensemble de mesures dans le but de prévenir toute agression. La Lituanie a voté le rétablissement du service militaire en 2015, poursuit ses efforts de consolidation de ses capacités militaires nationales en augmentant son budget de défense – dont le montant devrait atteindre 2% de son PIB – ainsi que par la création des forces de réaction rapide. Le renforcement des forces terrestres, la commande de 21 canons automoteur PzH 2000 d'occasion, issus des stocks de la Bundeswehr allemande, de 88 blindés de combat d'infanterie ou encore de 168 véhicules M-577 ont contribué à combler les lacunes capacitaires de la Lituanie. Afin de garantir la souveraineté de son espace aérien, Vilnius s'est équipé en 2017 d'un système de missiles anti-aériens NASAMS<sup>31</sup> (Norwegian Advanced SAM System) auprès du groupe norvégien Kongsberg. La mise en service du système de moyenne portée devait être effective dans les trois ans.

Le pays avait également demandé un renforcement des forces alliées dans la région matérialisé par l'opération « Baltic Air Policing » et par l'installation de quatre bataillons multinationaux dans les pays baltes et en Pologne. Mais ces mesures paraissent insuffisantes aux yeux de la Lituanie et sa voix au sein de l'OTAN

---

<sup>28</sup> Merle. T., « Les États non reconnus de l'ex-URSS, des « conflits gelés » oubliés aux marges de l'Europe », 01/2018, Les Champs de Mars.

<sup>29</sup> Pour le Kremlin, ces personnes qui parlent le russe font partie intégrante de la communauté russe, alors même qu'elles n'ont pas forcément d'origine ethnique s'y rattachant. La Russie pourrait ainsi justifier une intervention militaire à travers la défense de compatriotes ne vivant pas sur son sol.

<sup>30</sup> Kalibataite, Z., « Le spectre des menaces russes dans les Pays baltes », 01/2018, Les Champs de Mars.

<sup>31</sup> Lagneau. L., « Pour la Lituanie, les mesures prises par l'Otan pour dissuader la Russie sont insuffisantes », 04/2017, opex360.com.

se fait de plus en plus insistante<sup>32</sup>. Le pays réclame en effet de plus grandes capacités pour le long terme et le ministre lituanien de la Défense, Raimundas Karoblis, appelle l'OTAN à déployer des défenses aériennes dans le pays afin de protéger le bataillon international. Dans un rapport annuel sur l'évaluation de la menace russe, les services de renseignements lituaniens estiment qu'il faudrait 24 heures à la Russie pour lancer une attaque sur les États baltes, notamment grâce au renforcement des capacités militaires russes à Kaliningrad.

L'enclave de Kaliningrad, oblast russe totalement isolé, pourrait être le point de départ d'une offensive militaire. Kaliningrad est en pleine remilitarisation : des troupes sont mobilisées, des exercices de défense conduits impliquant le déploiement de missiles Iskander et d'avions de combat supplémentaires. La Russie a pleinement le droit de déployer une arme à des fins de défense ou dans le cadre d'exercices militaires mais cette démarche n'en reste pas moins préoccupante dès lors qu'il pourrait s'agir d'un geste politique ou d'une démonstration de force. Si un pays tel que la Lituanie ne serait probablement pas en mesure de repousser une éventuelle invasion russe, des investissements conséquents en matière de défense lui permettraient de contenir la menace préalablement à une intervention otanienne. Ainsi, certains exercices sont menés dans le passage de Suwalki, seul accès terrestre reliant les États baltes au reste de l'Alliance atlantique et de l'Union européenne<sup>33</sup>, La réussite du premier exercice mené en juin 2017, « Iron Wolf », a cependant prouvé l'engagement de l'OTAN face à cet enjeu de taille.

Le parapluie otanien demeure la principale défense des pays baltes. Si la menace militaire directe russe contre ces Etats s'est éloignée, le danger se porte aujourd'hui en leur cœur par l'utilisation de moyens belliqueux non-conventionnels. Le Kremlin a fait de l'utilisation de l'arme cyber un vecteur majeur de déstabilisation du débat public démocratique permettant d'atteindre le citoyen sans diffraction des autorités locales. Les pays baltes ont été les premières victimes des cyber-agressions russes et ont développé il y a déjà plus d'une décennie leur moyen de défense. Afin d'assurer la protection de ces jeunes démocraties très numérisées, une grande part du soutien de l'OTAN doit être consacré à la défense de leur cybersécurité.

---

<sup>32</sup> *Ibid.* 4.

<sup>33</sup> Lagneau. L., « L'OTAN se concentre sur le passage de Suwalki, point faible de la défense des pays baltes », 06/2017, opex360.com.



## ***Quelle place pour les Etats-Unis dans la course aux armements hypersoniques ?***

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, la présence du missile *DF-17*, porteur du planeur hypersonique *DF-ZF*, lors du défilé célébrant les 70 ans de la République Populaire de Chine (RPC) a constitué un signal fort envoyé par Pékin à la communauté internationale, en particulier aux Etats-Unis. De fait, grandit au sein de la communauté de défense américaine l'idée d'un décrochage technologique et capacitaire de Washington à l'égard de Pékin et Moscou. Cette inquiétude croissante a été directement exprimée en avril 2018 par Michael Griffin<sup>34</sup>, le sous-secrétaire du Pentagone à la Recherche et à l'Ingénierie, devant un sous-comité du Sénat.

Dès lors, entre discours alarmistes côté américain et annonces spectaculaires côtés russe et chinois, comment caractériser le positionnement des Etats-Unis dans la course aux armements hypersoniques ?

Premièrement, la priorité accordée par le Pentagone à l'hypersonique s'inscrit pleinement dans le virage stratégique qui remet au premier plan la rivalité entre grandes puissances, faisant de la supériorité technologique un facteur clé de victoire en cas de conflit de haute intensité.

Deuxièmement, sans nier les progrès russes et chinois, il convient de nuancer l'idée d'un retard américain en matière d'armes hypersoniques :

- les prémices de leur développement datent du début des années 2000<sup>35</sup> ;
- elles font l'objet de programmes<sup>36</sup> ambitieux portés par la *DARPA*<sup>37</sup> et les trois armées ;
- ces efforts sont soutenus par un engagement financier<sup>38</sup> (accentué depuis le *NDAA*<sup>39</sup> 2019) et industriel<sup>40</sup> significatif ;
- l'adoption d'une rhétorique alarmiste par Washington légitime l'accentuation de ces dynamiques tandis qu'à l'inverse, Pékin et Moscou recourent à une mise en scène théâtralisée de leurs progrès.

---

<sup>34</sup> <https://www.businessinsider.fr/us/us-falling-behind-to-china-hypersonic-missile-race-2018-4>.

<sup>35</sup> Lancement de la mission *Prompt Global Strike (PGS)* dès 2003.

<sup>36</sup> Par exemple, les programmes : *Tactical Boost Glide (TBG)* – DARPA ; *Hypersonic Conventional Strike Weapon (HCSW)* – US Air Force ; *Intermediate Range Conventional Prompt Strike Weapon (IR-CPS)* – US Navy ; *Land-Based Hypersonic Missile* – US Army.

<sup>37</sup> *DARPA* : *Defense Advanced Research Programs Agency*.

<sup>38</sup> 196M\$ en 2016 selon le Secrétariat général à la Défense nationale ; 157,4M\$ prévus pour 2020 (sur un total de 2,6Mds\$ alloués à la recherche sur les technologies hypersoniques en général) selon le *Congressional Research Service*.

<sup>39</sup> *NDAA* : *National Defense Authorization Act*.

<sup>40</sup> Engagement des géants de la BITD américaine, en particulier *Lockheed Martin* et *Northrop Grumman*.

Troisièmement, les Etats-Unis se distinguent par leur doctrine d'emploi des armes hypersoniques, qui en fait une capacité de frappe stratégique conventionnelle et une réponse aux stratégies A2/AD<sup>41</sup> alors que la Chine et la Russie y voient un nouvel atout pour la dissuasion nucléaire et le déni d'accès.

Enfin, leurs capacités budgétaires leur permettent de financer l'investissement en R&D sur le long terme, ce qui garantit la continuité des programmes hypersoniques.

---

<sup>41</sup> A2/AD : *Anti-access/area denial*.

## ***Les Nouvelles routes de la soie : opportunité ou menace ?***

Les Nouvelles routes de la soie sont un projet en constante évolution, annoncé officiellement par Xi Jinping en 2013 avec la « Belt and Road Initiative », ensuite précisée et renommée plusieurs fois. Sous ce nom sont regroupés des actions concernant quatre secteurs principaux (transports, télécom, énergie et zones industrielles spéciales) mais également une vision géostratégique marquée, celle de promouvoir un nouvel ordre mondial conforme aux intérêts de Pékin.

Concrètement, les Nouvelles routes de la soie désignent indistinctement un ensemble de projets d'infrastructures portuaires, maritimes, industrielles, énergétiques, numériques et routières appuyés par la puissance financière chinoise. Les moyens annoncés sont considérables, de l'ordre de 1 000 à 4 000 milliards de dollars sur une période longue selon les autorités chinoises, répondant à un important besoin d'investissement dans les infrastructures sur le continent eurasiatique. En ce sens, l'initiative chinoise est bienvenue.

Les Nouvelles routes de la soie soulèvent cependant plusieurs questions. Tout d'abord, l'accessibilité des projets de construction aux acteurs étrangers fait débat, ceux-ci dénonçant des retombées financières bénéficiant principalement aux entreprises chinoises. Au niveau européen, ce constat nourrit les accusations de non-respect de la concurrence équitable.

Le statut de créancier international de la Chine est également source d'inquiétude : Pékin propose un financement abondant et peu soucieux des conditions de soutenabilité économique ou sociale qui crée des risques d'endettement excessif.

Enfin, au niveau stratégique, les Nouvelles routes de la soie pourraient concurrencer les instances de négociation multilatérales existantes en promouvant les relations bilatérales entre la Chine et ses partenaires. A terme se dessine donc une nouvelle forme de bipolarisation du monde dans le domaine des infrastructures face aux Etats-Unis.

Face aux Nouvelles routes de la soie, l'attitude à adopter est désormais connue. Davantage de réalisme dans les relations avec la Chine est nécessaire, constat qui s'est traduit au niveau européen par l'adoption rapide mais insuffisante d'un mécanisme de contrôle des investissements étrangers dans les domaines stratégiques. Ensuite, si les entreprises françaises ont beaucoup à gagner avec les opportunités offertes par les projets chinois, en bénéficier pleinement rend cependant nécessaire l'inclusion de la Chine dans l'environnement institutionnel existant afin de défendre les standards internationaux dans le dialogue avec Pékin.

## ***Quel équilibre trouver entre défense des intérêts économiques et coopération franco-chinoise ?***

La Stratégie Nationale du Renseignement de juillet 2019, feuille de route des services spécialisés de renseignement, fait de la défense de l'économie nationale un enjeu prioritaire. Ce volet, qui n'existait pas dans la version de 2014, comprend la promotion des intérêts économiques de la France et la défense des actifs stratégiques nationaux dans la compétition internationale.

Or, dans le domaine de la défense des intérêts économiques nationaux jugés vitaux comme le patrimoine économique, scientifique ou technologique, la Chine occupe une place particulière. Le renseignement économique chinois, particulièrement offensif dans la recherche d'avantages compétitifs au profit des entreprises chinoises, est en effet une menace que connaît bien la communauté du renseignement. Plusieurs affaires l'ont régulièrement rappelé et sont racontées par le journaliste Antoine Izambard dans son ouvrage *France Chine, les liaisons dangereuses*, publié en octobre 2019. L'ancienne entreprise Alcatel a par exemple découvert il y a une dizaine d'années que Huawei avait copié le code source de certains de ses équipements. Le gouvernement a préféré ne pas donner de l'ampleur à l'affaire et, face aux menaces de Pékin de fermer le marché chinois aux produits de la marque, Alcatel a abandonné ses demandes de compensation.

Toujours au milieu des années 2000, les cyberattaques chinoises ciblant l'Europe se sont multipliées dans des domaines de pointe qui correspondent à ceux que promouvra, à partir de 2015, la stratégie industrielle *Made in China 2025*. L'espionnage économique est donc mobilisé par la Chine dans le cadre de sa stratégie globale de rattrapage qui devrait porter ses fruits d'ici 2050.

Trouver la réponse face à cette menace est délicat. Cette réponse est à la fois technique, avec pour objectif d'éviter la dépendance à certains fournisseurs étrangers, et stratégique. La défense des intérêts économiques français doit en effet se conjuguer avec la recherche de partenariats économiques, scientifiques et industriels avec la Chine, qui sera l'un des principaux acteurs de l'innovation et de la gouvernance mondiale. Dans ce cadre pourtant, promouvoir l'attractivité française doit être réalisé avec le souci constant de ne pas compromettre les actifs stratégiques français que les promesses de coopération fructueuse pourraient reléguer au second plan.

## *Le jeu vidéo, outil militaire ?*



*La Section technique de l'armée de terre (Stat) a pour mission de conduire les programmes d'armement destinés aux forces aéroterrestres. / Photo Aurélien Dejer Source Neomag.fr*

Longtemps cantonné à ses aspects ludiques, le jeu vidéo a fait son apparition dans les programmes d'entraînements des forces armées conventionnelles. Accessible et malléable, celui-ci ne demande pas de ressources techniques et/ou humaines particulières. Mieux encore, la simulation militaire complète ou seconde l'entraînement de terrain : programmable à l'envie, les soldats peuvent y être mis en situation dans des schémas tactiques standards ou complexes. L'outil propose donc un véritable terrain d'expérimentation.

L'armée britannique dispose ainsi d'une simulation en réalité virtuelle pour entraîner les équipes médicales soignant les blessés en cours d'évacuation par hélicoptère *chinook* en situation de combat. L'armée américaine, elle, l'utilise aussi de manière prospective. Elle effectue, avec le *Early Synthetic Prototyping* grâce au jeu *Operation Overmatch*, des tests avant l'acquisition de matériel ou encore pour le développement de nouvelles voies de recherches doctrinales. Les économies réalisées et la possibilité d'offrir un cadre difficilement réalisable en conditions opérationnelles sont donc de véritables atouts.

En attendant *Sparte* en 2020, l'armée française dispose du logiciel *Spartacus*. Adapté de la simulation *Virtual Battlespace* employée par les armées anglo-saxonnes et basé sur les jeux *Arma* du développeur Bohemia Interactive, le logiciel a été retravaillé par la Direction générale de l'armement pour intégrer des composants spécifiques à l'armée de terre française (des modèles 3D de véhicules français, une simulation de radio, un module de connexion au Sioc [Système d'information opérationnelle et de commandement]). Celui-ci sert principalement à l'entraînement à la tactique, c'est-à-dire la coordination entre les corps, la formulation et l'application des ordres et forme à l'utilisation des outils numériques.

La numérisation croissante des espaces de bataille est un fait majeur de la guerre du futur dont l'un des enjeux est la supériorité informationnelle. Ainsi les simulateurs vidéo sont indispensables pour permettre l'intégration dans un système informationnel unique de chaque système d'armes, chaque véhicule et chaque unité de la chaîne de commandement. Grâce à la simulation, les hypothèses sont multipliées et enrichies tandis que les soldats s'approprient à moindre coût leurs systèmes d'informations.

Bien que le fond de ces simulations militaires soit des plus sérieux, leur forme peut prêter à confusion. Employant tous les codes d'un jeu vidéo, depuis son interface jusqu'aux périphériques employés, deux soucis importants apparaissent : celui du confort, car ne permettant pas de restituer les conditions authentiques d'une zone d'affrontements, créant une distanciation ; et parfois même une remise en question de son utilité professionnelle, car perçu comme moyen de divertissement. Comme l'illustre le geste de ce soldat britannique qui a éliminé un camarade en simulation. Cela a pu amuser certains militaires lassés de « jouer » aux soldats, mais beaucoup moins les officiers tant les enjeux sont élevés.

#### **Sources :**

<https://www.telegraph.co.uk/news/2016/07/10/virtual-reality-chinook-created-to-help-train-medics-in-uk-armed/>

[https://www.army.mil/article/206543/war\\_game\\_introduces\\_early\\_synthetic\\_prototyping](https://www.army.mil/article/206543/war_game_introduces_early_synthetic_prototyping)

<https://www.telegraph.co.uk/news/2019/03/24/soldier-charged-going-rogue-computer-game-virtual-battlefield/>

<https://www.neonmag.fr/nous-avons-essaye-spartacus-le-jeu-video-sur-lequel-sentraient-les-militaires-de-larmee-de-terre-523621.html>



*Interview de M. Jérôme Poirot, ancien adjoint du coordonnateur national du renseignement*



*Propos recueillis par François-Emmanuel Lacassagne et François Gaiüzère-Mazauric en janvier 2019*



*M. Jérôme Poirot a été adjoint du coordonnateur national du renseignement. Il est l'auteur avec le préfet Hugues Moutoub d'un Dictionnaire du renseignement, récemment publié chez Perrin.*

*Nous le remercions chaleureusement de nous avoir accordé cet entretien.*

- Sur le dictionnaire et l'historiographie du renseignement

**Nemrod :** Le dictionnaire du renseignement est le premier ouvrage écrit sur le sujet par des professionnels, et destiné au grand public. Pouvez-vous présenter la genèse de cet ouvrage ?

J.P. : C'est une idée de Benoît Yvert, patron de Perrin, qui pensait qu'il manquait un ouvrage de ce type ; il en a parlé à Hugues Moutouh, qui m'en a parlé. Nous avons d'abord constitué un comité de rédaction

incluant quelques docteurs et des étudiants en doctorat travaillant dans les services. Nous sommes arrivés à un comité de six – dont Hugues Moutouh et moi-même. Nous pensions réaliser ce travail en trois ans, ce qui est long, et l'avons finalement fait en cinq ans.

La première tâche a été de constituer une liste des entrées. L'éditeur souhaitait que nous abordions le renseignement sous tous ses aspects – l'organisation des services, l'histoire, le droit, les grandes opérations, les grandes figures, la fiction. Nous n'étions pas forcément toujours d'accord sur les entrées à retenir. Nous avons écrit, organisé des réunions périodiques pour critiquer collectivement le travail déjà effectué. Cela a été long, puisque nous travaillions par ailleurs et qu'il y avait des contributeurs extérieurs, mais nous sommes contents du résultat !

**Le renseignement occupe une place importante dans l'opinion publique – que cette place soit ou non fantasmée. Pensez-vous que le renseignement doit aujourd'hui faire preuve de davantage de pédagogie pour s'expliquer sur son action ?**

Je ne sais pas si les termes « pédagogie » et « s'expliquer » conviennent ; je pense en tout cas que les services doivent s'ouvrir davantage, à la fois aux parlementaires – ils le font –, aux journalistes, et à l'opinion publique. Le degré d'ouverture dépend de la culture des services. La DGSI a toujours la culture de la DST – le secret absolu – qui évidemment a une grande vertu dans le monde du renseignement, mais qui rencontre une certaine limite dès lors qu'il s'agit de l'opinion publique.

Pour ce qui concerne la DGSE, cela dépend essentiellement de qui est à la tête du service. Bernard Bajolet avait institué un marronnier tous les étés avec le Figaro Magazine. Tout cela était très bien pensé, très bien fait, très utile. Il existe depuis le mois de mai 2018 une chaîne Youtube de la DGSE, dont la vocation première est d'attirer des talents. Le directeur général actuel – quoique je n'en aie jamais parlé avec lui – est dans une perspective d'ouvrir davantage. Je pense qu'il est convaincu que ces choses sont nécessaires pour légitimer davantage l'action du service, le faire connaître plutôt sous son meilleur jour, et faire de l'influence. Il s'agit au fond d'influence classique à la fois vis-à-vis des cercles de pouvoir, des cercles de réflexion et de l'opinion publique.

Les services s'ouvrent donc progressivement. On est très loin encore de ce que font les Américains ou les Britanniques. Je pense que l'idée de confier à un historien la rédaction d'une histoire des RG jusqu'en 1965 ou 1970 serait très utile ; une histoire de la DST jusqu'en 1970 ou 1975 serait très utile aussi. L'histoire est aussi un irremplaçable instrument de connaissance des services eux-mêmes. Tout ceci se fera, je ne sais exactement quand.



**Si l'on résume, l'idée de s'ouvrir vise donc à la fois à proposer une vision de l'histoire des services, et en même temps d'attirer des talents, comme on a pu le voir avec le Bureau des légendes...**

Tout à fait. C'est aussi légitimer l'action des services, c'est aussi prendre la place qui sinon serait occupée par des gens moins savants, moins lucides, ou moins bienveillants. C'est aussi l'un des objectifs de notre ouvrage : occuper la place.

- Histoire du renseignement

**Certains historiens anglo-saxons, comme Richard Aldrich, critiquent le fait que les archives des services de renseignement soient parfois présentées « en ordre de parade ». Selon cette idée, le choix que les services de renseignement opèrent dans la matière qu'ils donnent aux historiens influencerait le récit qui serait rédigé. Qu'en pensez-vous ?**

S'agissant du cas français, il y a une loi sur les archives, qui crée non seulement l'obligation de verser, et qui crée le cadre de ce que l'on verse. Il y a ensuite la pratique : dans toutes les administrations il y a des conservateurs, des conservateurs en chef ; il y a donc un dialogue avec eux. On ne doit pas tout verser, de très loin, nous n'avons pas vocation à encombrer les archives. Il faut faire preuve de discernement dans ce que l'on verse.

Il est vrai qu'il y a toujours une possibilité d'appréciation, sur les choses qu'on verse – dont on peut penser que ce ne sont pas toujours des choses indispensables – et sur les choses qu'on ne verse pas – pensant que ce ne serait pas nécessairement la bonne interprétation de la loi. Il est donc évident qu'il y a un jeu avec ça. Dans ces domaines-là, il y a beaucoup de choses qui ne sont pas versables, qui sont simplement dans la mémoire des gens.

On peut faire cette critique et ce procès aux services de renseignement qui versent ou ne versent pas leurs archives, mais il faut demeurer raisonnable.

Prenez par exemple le très bon livre qui a été fait sur les archives Foccart<sup>42</sup> : il apporte beaucoup de choses sur le renseignement. Je ne savais par exemple pas que le bureau réservé avait été créé à la demande de Foccart. L'exploitation des archives des services français sera donc une mine pour l'histoire.

Il est vrai qu'en France, l'administration n'a pas toujours la culture du versement des archives. Dans une collectivité locale, on m'a un jour dit : « *cela fait cent ans que telle direction n'a pas versé* ». A la décharge des acteurs,

---

<sup>42</sup> J-P Bat, Olivier Forcade, Sylvain Mary (dir). *Jacques Foccart : archives ouvertes (1958-1974), la politique, l'Afrique et le monde*, PUPS, 2017 (NDLR).

on n'apprend ça nulle part : dans les écoles publiques de fonctionnaires, il n'y a pas deux heures, ou une demi-journée, qui soient consacrées à ce sujet. C'est à la fois étonnant et regrettable. Le renseignement en démocratie

**On se pose souvent la question des renseignements en démocratie ; il s'agit de savoir comment on garantit les libertés individuelles, tout en permettant aux renseignements de continuer leur action. Pensez-vous qu'il soit possible d'encadrer le renseignement par le droit ?**

Tout ce que je puis dire sur ce point, c'est qu'il faudrait sans doute utiliser davantage l'inspection des services. Il s'agit d'un outil formidable. Tout cela demeure dans les mains de l'exécutif.

**Que pensez-vous des commissions de contrôle parlementaire, telles qu'on peut les observer aux Etats-Unis ?**

Le cas américain est très intéressant car il montre que ni la loi – et il y a des lois qui encadrent tous les domaines du renseignement – ni le contrôle parlementaire – qu'il s'agisse des *select committees* ou du congrès dans son ensemble – ne sont suffisants pour encadrer parfaitement le renseignement. Il y a de nombreux projets des services qui n'ont jamais abouti faute de budget voté par le congrès : quand la DIA<sup>43</sup> voulait avoir un service clandestin, le congrès lui a par exemple refusé.

Je suis tombé récemment sur une décision du congrès à la fin des années 1970 : les *congressmen* se sont aperçus qu'il existait des redondances entre la NSA et la CIA. Le congrès, dans sa fonction de contrôle budgétaire, a alors jugé que l'argent était mal dépensé. Il a donc obligé les deux services à se coordonner, et a fait en sorte que le tout soit placé sous l'autorité de la NSA.

Il peut y avoir des contrôles parlementaires – chez nous ils sont encore en cours de maturité. Mais ni la loi, aussi intelligente soit-elle, ni le contrôle parlementaire, aussi divers et précis soit-il comme c'est le cas aux Etats-Unis, ne prémunissent contre certaines dérives. Je ne dis pas ici que le sujet est insoluble, mais il faut trouver les méthodes les plus adaptées à notre culture juridique, judiciaire, à la culture des services, à notre culture de la sécurité nationale et de la raison d'Etat.

---

<sup>43</sup> *Defense Intelligence Agency*, l'agence de renseignement militaire américain (NDLR).

- La structure des renseignements français

### **Pouvez-vous présenter le rôle et la fonction du coordonnateur du renseignement ?**

Je vous renvoie à la notice sur le CNR dans le dictionnaire. Le CNR est mal né parce qu'il est né trop tard : il a été créé plus d'un an après la prise de fonction de Nicolas Sarkozy, et la mise en place de l'essentiel des nouvelles dispositions dans le domaine du renseignement, donc les habitudes, étaient prises. Bernard Bajolet a beaucoup fait pour asseoir l'autorité du coordonnateur, je me suis battu à ses côtés sur certains sujets ; cela n'en demeure pas moins très difficile.

L'autorité du coordonnateur est maintenant considérable. Pierre de Bousquet de Florian, l'actuel coordonnateur du renseignement, dispose aujourd'hui de la confiance du président.

### **Pour réussir à coordonner les services, est-ce que d'autres moyens pourraient être utilisés, ou est-ce que le CNR est le meilleur ?**

Le meilleur garant de l'efficacité globale du dispositif, du fait que les services travaillent de plus en plus les uns avec les autres, c'est le coordonnateur. Encore faut-il que le président de la République souhaite qu'il ait du poids. C'est en particulier le cas depuis l'élection d'Emmanuel Macron.

### **Qu'en est-il des structures de partage de l'information entre les différents services ?**

C'est autre chose, il y a d'une part la coordination des services et d'autre part la coordination opérationnelle. Il faut, lorsqu'on pense que c'est utile, mettre de tels dispositifs en place. Il y a la cellule ALLAT de la DGSI par exemple<sup>44</sup>. Les choses, depuis 2008, se font de plus en plus en commun, certaines sont publiques comme l'ALLAT, beaucoup ne le sont pas. La tendance est claire ; nous sommes sur un chemin très vertueux. La culture des services a changé, tout comme l'approche des directeurs de services. Pour plusieurs raisons : la réforme de 2007-2008 a joué, les hommes ont changé, le retour du terrorisme crée des obligations particulières, l'académie du renseignement, un outil formidable, a favorisé ces dynamiques...

On mesure difficilement, lorsqu'on est extérieur à la communauté du renseignement, les progrès considérables qui ont été accomplis en dix ans.

---

<sup>44</sup> « La DGSI a initié une coordination en créant à l'été 2015 Allat, sa propre cellule interne de coordination opérationnelle. Fer de lance des ambitions coordinatrices de la DGSI, et sans lien aucun avec l'UCLAT, cette cellule qui rassemble 9 services (notamment DGSI, DGSE, DRM, DRSD, DGGN, SCRT, DRPP) a une vocation très opérationnelle axée sur le sujet irako-syrien, échangeant sur des objectifs et des dossiers spécifiques en lien avec la situation de terrain ». (Nathalie Cettina, Les nouvelles figures de proue de la lutte antiterroriste, Note de réflexion n°24/ Décembre 2017, Centre Français de recherche sur le renseignement).

## **Quel fut l'impact de la fusion des RG et de la DST sur la qualité du renseignement territorial ?**

On a perdu dans une certaine mesure, un maillage territorial ; cette réforme s'explique de différentes façons. Le problème a été rectifié progressivement : ce n'est plus une sous-direction, c'est un service, c'est très bien. Il est placé au sein de la direction de la sécurité publique, ce qui n'est pas forcément une bonne chose : il mériterait d'être directement rattaché au ministre. Mais il ne faut surtout pas croire que c'est la réforme qui explique le retour des attentats. Cela a peut-être rendu plus difficile la connaissance par les préfets – et par conséquent par le gouvernement – de leur environnement.

- Le rôle des services et leurs méthodes

**Les temps sont aux menaces hybrides, et notamment de ce que l'on a appelé la « guerre informationnelle ». Diriez-vous que les services de renseignement jouent de ce fait un rôle plus important que par le passé ?**

Ce sont des menaces, donc les services s'occupent des menaces. Ces menaces sont de plus en plus aigües, donc notre activité est proportionnelle à la nature des menaces et aux risques qui sont posés pour notre sécurité nationale.

**Certains moyens, notamment financiers, vous semblent-ils avoir été redirigés des moyens conventionnels vers les moyens de renseignement ?**

Non. Le budget de la communauté du renseignement augmente chaque année depuis 2008. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu une direction qui ait vu concomitamment son budget baisser pour une raison X ou Y. Ces hausses budgétaires illustrent un accent clair porté sur le renseignement. Il ne s'agit toutefois pas de transferts, qui iraient de l'armée conventionnelle vers le renseignement.

- Le rôle des renseignements devant l'opinion

**Dans un article que vous avez écrit avec Hugues Moutouh<sup>45</sup> vous indiquez que les *Offshore Leaks* pourraient être le produit d'une opération américaine visant les milieux financiers russes proches du Kremlin. Avez-vous à l'esprit quelques exemples historiques établis dans lesquels les journalistes ont été pour ainsi dire les « idiots utiles » ou les agents d'influence de services de renseignement étrangers ?**

---

<sup>45</sup> Jérôme Poirot, Hugues Moutouh, « Espionnage et contre-espionnage dans le cyberspace », *Politique Internationale*, n°160, été 2018.

Depuis qu'il y a des services, et depuis qu'il y a des journalistes. Le dictionnaire est plein de tels exemples. Pour l'article auquel vous faites référence, nous émettons des hypothèses, nous raisonnons. Nous pensons que nos hypothèses sont solides ; elles n'en sont pas pour autant issues de secrets que nous détiendrions par ailleurs. Ce sont simplement des raisonnements faits sur la base d'éléments qui nous paraissent trop beaux pour être vrais.

Lorsque vous faites de l'influence, de la désinformation, ou de la manipulation, ce qui est le cas de tous les services dans le monde, l'un des vecteurs de votre action dans ce domaine est forcément les médias, ou maintenant les réseaux sociaux.

### **Les réseaux sociaux ont-ils changé la nature de ces opérations ?**

On leur prête beaucoup...

- Politique étrangère

**En principe, les renseignements extérieurs constituent l'un des bras armés du pouvoir exécutif. Comment analysez-vous le « divorce » entre le président Trump et la CIA, notamment marqué par les déclarations de cette dernière à propos de l'affaire Khashoggi ?**

Je pense qu'il faut regarder les choses plus globalement. Les relations, me semble-t-il, entre le président Trump et les administrations sont assez différentes de ce qu'elles ont pu être pendant longtemps aux Etats-Unis. Les sujets qui concernent la politique étrangère ou la CIA étant peut-être plus sensibles, ils sont particulièrement visibles.

Lorsqu'on voit le nombre de postes dans les administrations qui doivent être confirmés par le Congrès, une proportion importante n'a soit pas fait l'objet de propositions, soit pas été encore confirmée. Donc le fait qu'il existe un type de relation nouveau entre le Président et les administrations n'épargne pas la CIA. Ce qui est effectivement assez étonnant dans le cas que vous citez, c'est que de tels désaccords aient été rendus publics.

**Dans la perspective de la lutte contre un terrorisme mondialisé et transfrontalier, la coopération internationale de manière générale, et européenne en particulier ne cesse d'être avancée. Quelles en sont les perspectives ?**

Les pièces du puzzle dont vous parlez sont assemblées dans le cadre de coopérations intergouvernementales. Tout cela fonctionne de mieux en mieux. Je n'arrive pas à comprendre l'idée selon laquelle il faudrait un

FBI à l'échelle de l'Union. Même dans un champ étroit comme la lutte antiterroriste, il faudrait que les Etats arrivent à se mettre d'accord. Or il existe par exemple des pays dans lesquels la menace terroriste islamiste n'existe pas.

Quel en serait le cadre juridique ? C'est comme la question de la défense européenne : on ne fait pas la guerre pour le plaisir de faire la guerre ; on fait la guerre lorsqu'on estime qu'il n'y a pas d'autre solution. Pour qu'il y ait une armée européenne il faudrait donc qu'il y ait une politique étrangère européenne. Je ne vivrai pas cela, et sans doute vous non plus...

L'ampleur des coopérations qui existent entre les Etats dans le domaine antiterroriste est très peu connue, mais de très nombreuses choses sont faites, et c'est heureux. Dans ces domaines-là, on ne coopère que quand on y a intérêt. En matière antiterroriste par exemple, beaucoup d'Etats trouvent qu'ils ont intérêt à coopérer, que ce soit au niveau bilatéral ou multilatéral.

**Boutros Boutros-Ghali avait tenté dans les années 1990 de doter l'ONU d'un service de renseignement autonome...**

On n'a pas même réussi à se mettre d'accord au sein de l'ONU sur une définition du terrorisme<sup>46</sup>... Pensez-vous qu'on parvienne à mettre en place un organe de renseignement ?

---

<sup>46</sup> Communiqué de presse SG/SM/10242 du 1<sup>er</sup> décembre 2005 ; les négociations avaient alors échoué sur la question de « la référence aux principes de base du droit international et plus particulièrement sur le droit à l'autodétermination et le droit à résister à l'oppression » (source : <https://news.un.org/fr/story/2005/11/83082>).





NEMROD — ECDS  
Sorbonne Université, 1 rue Victor Cousin, 75005 Paris

[contact@nemrod-ecds.com](mailto:contact@nemrod-ecds.com)

[www.nemrod-ecds.com](http://www.nemrod-ecds.com)